

Convocation : 7 décembre 2018

Nombre de membres :

. En exercice : 15

. Présents : 9

. Votants : 13

**Présents** : Rolland BALBIS, Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH-WEINMANN, Lydie BOTTACCHI, Joëlle SWANET, Sylvie NICOLLE, Bertrand BUTIN, Yves VACCARI

**Absents ayant donné procuration** : Elisa BALBIS à Vincent VAGH, Brice DELAHOCHE à Joëlle SWANET, Jean-Louis ROUX à Pierre CONSTANS, Martine FAYAUBOST à Yves VACCARI

**Absent** : Christophe GUIOL

**Absente excusée** : Anne-Marie DEBORRE

**Secrétaire de séance** : Bertrand BUTIN

-----

### **Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018.

-----

### **POINT 1 - D 77 2018 Acquisition d'un bien par voie de préemption : AD 983 pour une surface de 1396 m<sup>2</sup>**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas acquérir par voie de préemption un bien situé à VILLECROZE, cadastré AB 983, d'une surface de 1396 m<sup>2</sup> appartenant à M. Claude DOLBEAU.

### **POINT 2 : D 78 2018 Attribution et versement de subvention à l'association de chasse « la Perdrix » pour l'année 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 700 € à la société de chasse La Perdrix
- DONNE pouvoir à M. le Maire d'effectuer cette opération.

### **POINT 3 D 79 2018 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le Protocole Transactionnel entre la commune de Villecroze et la SEERC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le principe d'application du tarif de la convention quadripartite pour la période due
- AUTORISE le Maire à signer ce protocole et dit que la période du 08/02/2016 au 25/05/2018 sera régularisée pour un montant de 94 550.34 € HT, soit 104 005.37 € TTC
- ACCEPTE et VALIDE la transaction pour le montant de 104 005.37 € TTC à la SEERC ;

#### **POINT 4 : D 80 2018 Autorisation de Demande de prêt au Crédit agricole**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et des représentés :

- DE CONTRACTER un prêt de 80 000 € au Crédit Agricole
- D'AFFECTER ce prêt à l'acquisition d'un tractopelle
- DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cet emprunt
- D'INSCRIRE chaque année au budget de la commune la somme nécessaire au remboursement de l'emprunt.

#### **POINT 5 - D 81/ 2018 : Décisions Modificatives N°4 – budget Commune – fonctionnement**

Sur proposition de Monsieur Pierre CONSTANS, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter les décisions modificatives N°4 sur le budget de fonctionnement de la Commune.

#### **D 82/ 2018 Décisions Modificatives N°2 – budget eau**

Sur proposition de Monsieur Pierre CONSTANS, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter les décisions modificatives N°2 présentées sur le budget de l'eau.

#### **Affaires diverses**

- Le projet de développement urbain avec parking du pré de fine (AMO de M. MOUTIN)
- Répertoire Électoral Unique
- Date des vœux : 5 janvier 2019 à 11 h à la MAC.